



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

Commune de 7620 BRUNEHAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

1. Information(s) diverse(s) – Communication

2. Conseil Communal des Enfants

1. Communication des résultats des élections complètes du 16.10.2024

PRISE DE CONNAISSANCE.

Ecole communale de Bléharies : MANGOUBI Olivia

Ecole communale de Guignies : DELSART Eden

Ecole communale de Hollain : PROCUREUR Eden

Ecole communale de Laplaigne : DEWATTINES Corentin et GUSTIN Nathan

Ecole communale de Lesdain : DUJEUX Nell

Ecole communale de Rongy : TOFFOLO Roméo

Ecole communale de Wez : SCARPINO Azario

Ecole libre Saint-Charles de Wez-Velvain : DELESTRAIN Clélia

Ecole libre Sainte-Marie de Laplaigne : COLIN Lorenzo et TISTON Eve

Pas de candidats résidents.

2. Prestation de serment

Le Collège communal propose d'acter la prestation de serment de :

Olivia Mangoubi, Eden Delsart, Eden Procureur, Corentin Dewattines, Nathan Gustin, Nell Dujoux, Roméo Toffolo, Azario Scarpino, Lorenzo Colin, Eve Tiston, Clélia Delestrain.

3. Budget 2024 – Modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire n°2/2024 – Décisions

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024 :

1. Tableau récapitulatif :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	11.847.198,86	1.573.552,35
Dépenses totales exercice proprement dit	11.664.332,90	2.951.182,58
Boni/Mali exercice proprement dit	182.865,96	- 1.377.630,23
Recettes exercices antérieurs	1.240.345,52	352.593,27
Dépenses exercices antérieurs	88.938,02	393.854,24
Prélèvements en recettes	0,00	2.152.684,47
Prélèvements en dépenses	836.149,00	724.561,62
Recettes globales	13.087.544,38	4.078.830,09
Dépenses globales	12.589.419,92	4.069.598,44
Boni/Mali global	498.124,46	9.231,65

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Dotation principale Zone de Police : 331/43501.2024	1.065.005,97	

4. Situations de caisse aux 30.06.2024 et 30.09.2024 – Communications PRISE DE CONNAISSANCE

5. Régie communale autonome – Contrat de gestion du 01.10.2024 au 31.12.2024 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de revoir le contrat de gestion du 25 mars 2024 entre la Régie Communale Autonome et la Commune et ce plus particulièrement la subvention communale liée au prix respectant la clef de répartition suivante : - Pour tout euro facturé par la RCA constitutif du « prix démocratique » à charge des clients redevables des droits d'accès au Brunehall, - la Commune s'engage à verser 3,60€ constitutif de « la subvention liée au prix » envers la RCA.

6. Mutation domaniale sous régime de la TVA avec constitution d'un droit d'emphytéose et transfert de gestion en faveur de la Régie Communale Autonome de Brunehaut sur les infrastructures du nouveau centre sportif, baptisé « Brunehall II » – Projet d'acte – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de mandater un commissaire

- de mandater un commissaire au Service Public de Wallonie, SPW Finances, Département des Comités d'acquisition, Direction du Comité d'Acquisition de MONS en tant que fonctionnaire instrumentant et représentant l'Administration Communale de Brunehaut à l'acte ;
- de dispenser l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte ;
- d'approuver le projet de bail emphytéotique rédigé par Sophie MARCOUX, Commissaire au Service Public de Wallonie, SPW Finances, Département des Comités d'acquisition, Direction du Comité d'Acquisition de MONS.

7. Marché public de service pour le contrôle et l'audit des comptes annuels 2024 – 2025 & 2026 de la Régie Communale Autonome de Brunehaut

1. Cahier des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° 2024/001 relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire aux comptes pour la RCA de Brunehaut (2024, 2025 et 2026), dont le montant estimé s'élève à 4.500,00 € hors TVA ou 5.445,00 €, 21% TVA comprise pour 3 ans, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative.

2. Choix de mode de passation du marché, critères de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le marché sera conclu par la facture acceptée.

3. Choix des prestataires à consulter – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de consulter :

- Joiris, Rousseaux & C°, Rue de La Biche 18 à 7000 Mons
- RSM Interaudit, Chaussée de Waterloo 1151 à 1180 Uccle
- Julien Roger et Sophie Leblon, Point du Jour 11A à 7022 Mesvin

8. Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets y assimilés

1. Coût vérité – Information

Le Collège communal informe le Conseil communal du coût vérité fixé à 99 %.

2. Exercice 2025 – Décision

Le Collège communal propose de fixer la taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et déchets y assimilés à :

- 75 euros pour un ménage constitué d'une personne ;
- 105 euros pour les ménages de 2 personnes ;
- 135 euros pour les ménages de 3 personnes ;
- 140 euros pour les ménages de 4 personnes et plus ;
- 135 euros pour les secondes résidences ;
- 75 euros par lit (1 personne) occupé ou non à l'article 3.3 ;
- 135 euros pour les redevables repris à l'article 3.2.

9. Redevance sur la délivrance de sacs pour les déchets – Exercice 2025 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer la redevance comme suit :

- sacs d'une contenance de 30 litres : 22,50 € par liasse de 25 sacs – 0,90 € la pièce ;
- sacs d'une contenance de 60 litres : 35 € par liasse de 25 sacs – 1,40 € la pièce.

10. Création d'une zone de détente pour piste cyclable – Acquisition de parcelles pour cause d'utilité publique – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'opérer l'acquisition à l'amiable avec M. XXX et Mme XXX aux conditions énoncées ;
- de dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente ;
- de ne pas recourir à l'acquisition par adjudication publique ;
- de donner pouvoir au Comité d'Acquisition d'Immeuble de Mons à l'effet de la représenter à l'acte de vente et de le signer valablement pour elle.

Sous réserve de l'approbation des Autorités Supérieures

11. Pose d'un nouvel égouttage et viabilisation de terrains, chemin de Bléharies à Rongy, dans le cadre du « programme 243 – acquisition de terrains et équipements »

1. Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° 24-147 et le montant estimé du marché "Pose d'un nouvel égouttage et viabilisation de terrains - Chemin de Bléharies", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics.

2. Choix du mode de passation de marché, critères de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 100.131,83 hors TVA ou € 121.159,51, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.

La dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/721-60 (n° de projet 20240040).

Avis favorable du DF.

12. Déblai et évacuation de terres hors du dépôt communal

1. Cahier spécial des charges – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le cahier des charges N° AC/1160/2020/0001-1 et le montant estimé du marché "Déblai et évacuation de terres hors du dépôt communal", établis par l'auteur de projet, HIT - Arrondissement de Tournai, 15, Rue Madame à 7500 Tournai.

2. Choix du mode de passation de marché, critères de sélection qualitative et critère d'attribution du marché – Décision

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 75.330,00 hors TVA ou € 91.149,30, 21% TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

La dépense sera financée par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 42101/731-60 (n° de projet 20240004) pour la tranche ferme et qu'un budget de 65.013,30€ sera prévu lors de l'exercice 2025 pour la tranche conditionnelle.

Avis favorable du DF.

13. Assemblée générale ordinaire de l'IMSTAM – 27.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IMSTAM invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 27.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire de l'IMSTAM du 26 juin 2024 – Décision
2. Plan stratégique 2025 – Décision
3. Budget 2025 – Décision
4. Divers – Décision

14. Assemblée générale d'AIEG – 27.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale AIEG invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 27.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Plan stratégique 2025-2027 – Décision
2. Contrôle du respect de l'obligation visée à l'article L1532-1 bis, §1er, du CDLD : « Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs. » – Décision

15. Assemblée générale d'Ipalle – 28.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale Ipalle invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 28.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la révision 2024 du Plan stratégique 2023/2025 – Décision
2. Modifications statutaires – Décision
3. Remplacement d'administrateur – Décision

16. Assemblée générale d'IDETA – 28.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IDETA invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 28.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Evaluation 2024 du Plan stratégique 2023-2025 – Décision
2. Divers – Décision

17. Assemblée générale d'ORES Assets – 28.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale ORES Assets invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 28.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Plan stratégique – Décision

2. Modifications statutaires – Décision
3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments – Décision
4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale – Décision

18. Assemblée générale d'IGRETEC – 28.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale IGRETEC invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 28.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Affiliations/Administrateurs – Décision
2. Modification statutaire – Décision
3. Deuxième évaluation du Plan stratégique 2023-2025 – Décision
4. In House : modification de quatre fiches de tarification – Décision

19. Assemblée générale de CENEO – 29.11.2024

Par la convocation officielle reçue, l'intercommunale CENEO invite les autorités communales à l'AG qui se déroulera le 29.11.2024 et ayant l'ordre du jour suivant :

1. Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025 – Décision
2. Augmentation de la participation au sein du partenariat CerWal – Décision
3. Nominations statutaires – Décision

20. Capital périodes année scolaire

1. Août/septembre 2023-2024 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer le nombre d'emplois au 26.08.2024 comme suit :

Enseignement primaire

	Emplois attribués au 26.08.24	Adaptation	Reliquats	Reliquats cédés	Reliquats reçus	LM Langue Moderne
1. Groupe L'Orée du Bois						
a/ Rongy	4 emplois	/	6	6	5	6
b/ Guignies	3 emplois : Franç. 1 + $\frac{3}{4}$ Angl. 1 + $\frac{1}{4}$ + 4p Anglais Sec. Lang. + 5p Educ. Phys. Anglais	/	10	10	17	4 Anglais
2. Groupe Scaldis						
a/ Bléharies	3 emplois	12	12	/	/	4
b/ Laplaigne	3 emplois	/	/	/	/	4
3. Groupe La Pierre						
a/ Hollain	4 emplois	/	4	4	/	6
b/ Wez	3 emplois	/	2	2	/	4
4. Groupe Les Pépinières						
Lesdain	4 emplois : Franç. 2 $\frac{1}{4}$ Néerl. 1 $\frac{3}{4}$	12	/	/	/	6

° Transfert des Reliquats sur l'implantation de Guignies, avec compensation en Fonds Propres, distribués sur différentes implantations, avec l'accord des 4 directions scolaires.

(Selon la Circulaire 8655 du 29.06.2022 – Organisation de l'Enseignement Maternel et Primaire ordinaire pour l'année 2022-2023).

° 1 période Fla.

° 12 périodes MC (Missions Collectives).

° 42 périodes AP (Aide Personnalisée P1-P2).

° Périodes de FP supplémentaires afin de donner deux emplois temps plein, soit 54 FP primaires.

Enseignement maternel

	Emplois générés au 26.08	Emplois attribués au 26.08
1. Groupe L'Orée du Bois		
a/ Rongy	3	3
b/ Guignies	3 dont 13p Anglais	3 dont 13p Anglais
2. Groupe Scaldis		
a/ Bléharies	1 ½	1 ½
b/ Laplaigne	2	2
3. Groupe de La Pierre		
a/ Hollain	2	2
b/ Wez	1	1
4. Groupe Les Pépinières		
Lesdain	2 1 ¼ + ¾ Ndls	2 1 ¼ + ¾ Ndls

° 1 période Fla.

° 13 périodes de Fonds propres pour répondre aux besoins de la répartition des classes.

2. Année scolaire 2024/2025 – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de fixer le nombre d'emplois au 01.10.2024 comme suit :

Enseignement primaire

	Emplois attribués au 01.10.24	Adaptation	Reliquats	Reliquats cédés	Reliquats reçus	LM Langue Moderne
1. Groupe L'Orée du Bois						
a/ Rongy	4 emplois	/	6	6	5	6
b/ Guignies	3 emplois : Franç. 1 + ¾ Angl. 1 + ¼ + 4p Anglais Sec. Lang. + 5p Educ. Phys. Anglais	/	10	10	17	4 Anglais
2. Groupe Scaldis						
a/ Bléharies	3 emplois	12	12	/	/	4
b/ Laplaigne	3 emplois	/	/	/	/	4
3. Groupe						

La Pierre						
a/ Hollain	4 emplois	/	4	4	/	6
b/ Wez	3 emplois	/	2	2	/	4
4. Groupe Les Pépinières						
Lesdain	4 emplois : Franç. 2 $\frac{1}{4}$ Néerl. 1 $\frac{3}{4}$	12	/	/	/	6

° Transfert des Reliquats sur l'implantation de Guignies, avec compensation en Fonds Propres, distribués sur différentes implantations, avec l'accord des 4 directions scolaires.

(Selon la Circulaire 8655 du 29.06.2022 – Organisation de l'Enseignement Maternel et Primaire ordinaire pour l'année 2022-2023).

° 2 périodes Fla.

° 12 périodes MC (Missions Collectives).

° 42 périodes AP (Aide Personnalisée P1-P2).

° Périodes de FP supplémentaires afin de donner deux emplois temps plein, soit 54 FP primaires.

Enseignement maternel

	Emplois générés au 01.10	Emplois attribués au 01.10
1. Groupe L'Orée du Bois		
a/ Rongy	3	3
b/ Guignies	3 dont 13p Anglais	3 dont 13p Anglais
2. Groupe Scaldis		
a/ Bléharies	2	2
b/ Laplaigne	2	2
3. Groupe de La Pierre		
a/ Hollain	2	2
b/ Wez	1	1
4. Groupe Les Pépinières		
Lesdain	2 1 $\frac{1}{4}$ + $\frac{3}{4}$ Ndls	2 1 $\frac{1}{4}$ + $\frac{3}{4}$ Ndls

° 1 période Fla.

° 13 périodes de Fonds propres pour suppléer en maternelles du 01.10 au 18.10.2024 et du 04.11 au 18.11.2024.

21. Démission d'un membre du collège communal (échevin) au 30.11.2024 - Prise d'acte

PRISE D'ACTE

22. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 12.08.2024 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 12.08.2024.

HUIS CLOS

23. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décisions

24. Enseignement – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel –
Décision



La Directrice Générale,


Nathalie BAUDUIN